



RÈGLEMENT DE LA BOURSE DE FORMATION CONTINUE COMMISSION INTERCANTONALE DES ARTS DE LA SCÈNE (CICAS)

1. Bourses de formation continue

La Commission intercantonale des arts de la scène du canton de Berne et de la République et Canton du Jura (CicaS), soucieuse de permettre aux actrices et acteurs culturels de la région d'interroger leur pratique artistique et de favoriser la formation continue dans leur parcours professionnel, met au concours une bourse de formation continue de courte durée ouverte aux métiers des arts de la scène.

Types de formations :

- Projets courts de formation continue (stage, atelier, etc.)
- 5 jours maximum¹
- Projet personnel et individuel
- Les bourses doivent permettre aux professionnels d'interroger leur pratique artistique et d'en approfondir certains aspects.

Ces bourses participent d'une volonté de la CicaS consistant à promouvoir, par une série d'actions et de mesures, les arts de la scène dans l'espace interjurassien et à Bienne tout en leur donnant une meilleure visibilité et davantage de lisibilité.

Conditions de participation :

- Le stage, l'atelier ou la formation peuvent se dérouler en Suisse ou à l'étranger et doivent être officiels.
- Tous les métiers des arts de la scène sont concernés
- Si la formation sort du cadre artistique, une articulation claire avec les arts de la scène doit toutefois être argumentée.
- Être âgé de 18 ans au moins (pas d'âge maximum)
- Pouvoir justifier d'une pratique et d'une implication dans le domaine des arts de la scène.
- Habiter dans le canton du Jura ou la partie francophone du canton de Berne, et/ou alors être en mesure de justifier d'un lien artistique étroit avec l'un des deux cantons.

La bourse de formation continue est dotée d'une somme maximale annuelle de 1'500 francs. Ce montant englobe uniquement le financement des coûts d'inscription de la formation. Il peut être utilisable en une ou plusieurs fois pour des formations différentes si souhaité. Cette bourse peut être cumulée avec la bourse de perfectionnement.

Afin de faciliter et d'augmenter les possibilités de se former, la CicaS a décidé d'examiner les candidatures tout au long de l'année sans échéancier particulier. Une réponse vous sera donnée dans les 30 jours suivant le dépôt.

¹ Pour un perfectionnement plus long, voir la « bourse de perfectionnement » de la CicaS mise au concours 4x/an

2. Jury

Le jury est composé de tous les commissaires de la CicaS et est présidé par le président ou la présidente en poste.

La CicaS fixe les dates, les délais et modalités de participation au concours. Les deux délégués aux affaires culturelles des cantons de Berne et du Jura assurent le secrétariat du jury, mais sans voix délibérative.

Le jury délibère par voie de circulation informatique. Il peut prendre sa décision au bulletin secret si l'un des membres en fait la demande. Sa décision est prise à la majorité. Elle n'est pas motivée. Elle est sans appel. Le jury peut renoncer à décerner les bourses.

3. Modalités de participation

La participation se fait exclusivement sur le portail des demandes : www.be.ch/culture-portail-des-demandes sous les rubriques « Théâtre » ou « Danse ».

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- le formulaire ad hoc dûment rempli, disponible sur les sites internet des deux offices de la culture
- une lettre de motivation (1 page maximum)
- un CV, comprenant nom, prénom, adresse postale, adresse email, et numéro de téléphone

Les demandes qui ne remplissent pas les critères d'admission formels ou qui sont incomplètes ne pourront être prises en considération par le jury.

- En cas d'obtention de bourse, il sera demandé à la lauréate ou au lauréat un bref compte-rendu écrit (possible par courriel) ainsi qu'un décompte financier.
- Un justificatif bancaire du paiement de la formation doit être fourni à l'Office de la culture. Sans présentation de ce document, un remboursement sera demandé.

La CicaS peut modifier en tout temps tout ou partie du présent règlement.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter les responsables des commissions culturelles intercantionales du canton de Berne (Elsa Piller, culture@be.ch) et de la République et Canton du Jura (Valentin Zuber, secr.occ@jura.ch).

Porrentruy ; Berne, juin 2023